



Conciliation médicamenteuse - FORMATION

Réf. : QALGR02C



Compétences Visées

Mettre en oeuvre une démarche de conciliation médicamenteuse sécurisant la prise en charge des patients.

Objectifs, Contenus

Définir la conciliation médicamenteuse et ses enjeux

- Le rappel du contexte actuel.
- La conciliation médicamenteuse : de quoi parle-t-on ?
- Les enjeux de la conciliation médicamenteuse : réduction des Événements Indésirables Médicamenteux (EIM), sécurisation de la prise en charge médicamenteuse du patient tout au long de son parcours, décloisonnement ville/hôpital de la prise en charge médicamenteuse.
- La nouvelle certification : critère d'innovation.
- L'état des lieux : panorama rapide.

Comprendre les différents types de conciliation

- La conciliation à l'admission : proactive, rétroactive dans un but de juste prescription.
- La conciliation de sortie : optimisation de la dispensation par les officines, information et promotion de la compliance médicamenteuse, optimisation de la gestion médicale des traitements.

Maîtriser le processus de conciliation médicamenteuse : étapes et outils

- La recherche active d'informations sur les traitements du patient.
- La formalisation d'une liste exhaustive et complète des médicaments (BM : bilan médicamenteux).
- La comparaison de la liste avec la prescription hospitalière à l'admission : divergences non documentées, médicaments à concilier.
- La qualification des lignes de prescription.
- La caractérisation des divergences observées selon l'intention : divergences intentionnelles non documentées, divergences non intentionnelles (erreurs médicamenteuses).
- La rédaction d'un complément d'information ou d'une nouvelle prescription.

Mettre en oeuvre un projet de conciliation médicamenteuse : éléments de réflexion

- La démarche institutionnelle : place des instances et politique de gestion des risques.
- Le processus de conciliation : pharmaciens, médecins, paramédicaux (IDE, préparateurs en pharmacie).
- La démarche projet : pilote et équipe pluriprofessionnelle.
- L'engagement CAQES : contrat d'amélioration qualité et efficience des soins.
- La réflexion sur l'accessibilité et la capacité à partager l'information : SIH, dossier pharmaceutique, DMP, messagerie sécurisée...
- Le processus à définir : quels patients, quand, où ?
- Les ressources à évaluer : temps pharmacien/médecin/autres.
- Les outils : à l'admission, fiche de recueil et fiche de conciliation, à la sortie fiche de conciliation, d'information patient, d'information pharmacien, lettre de sortie.
- Les indicateurs de suivi du processus.

Personnes concernées

Médecin, pharmacien, préparateur en pharmacie, infirmier.

Paris 2022

Durée

2 jours

» du 23/06/2022 au 24/06/2022

Intervenant

SICRE Chantal

- DU Gestion des Risques Associés aux Soins, PARIS VI.
- Certificat spécialisé Méthodologie d'Enseignement et de Recherche, Paris.
- Certificat spécialisé Méthodologie EPP, Paris.
- DU Hygiène Hospitalière, BORDEAUX II.
- Doctorat Pharmacie, Toulouse.
- Expérience de Praticien Qualité des Hôpitaux, Praticien Hygiéniste des Hôpitaux, Pharmacien des hôpitaux et de ville
- Formatrice-consultante experte dans les domaines du Médicament et de la Qualité (REX, différents traceurs, EPP).
- [Voir son profil LinkedIn](#)

Prix

Tarif Inter : 740 € Net de taxe

Tarif Intra : Nous consulter

Méthode

- Apports cognitifs par retours d'expériences.
- Simulations de conciliation d'entrée.
- Ateliers de mise en oeuvre possible au sein de son établissement.

Valeur ajoutée de la formation

La formation allie apport de connaissances, retour d'expérience et travail de réflexion sur la mise en oeuvre au sein d'un établissement. Cette formation est réalisée par un pharmacien, praticien hospitalier, spécialisé dans les démarches qualité, gestion des risques et EPP.

Prérequis

» Être pressenti acteur ou garant de la mise en place de la conciliation médicamenteuse.

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation est éligible au DPC pour les pharmaciens uniquement

- Orientation n° 174 : Conciliation médicamenteuse pour les pharmaciens d'officine
- Orientation n° 180 : Conciliation médicamenteuse pour les pharmaciens hospitaliers
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serons mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Voir aussi

- **Erreur médicamenteuse évitable : sécurisation de la prise en charge**